

COMMUNE DU MÉRÉVILLOIS
Place de l'Hôtel de Ville – Méréville – 91660 LE MÉRÉVILLOIS

AVIS

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

Le Jeudi 19 Décembre 2024 à 20 heures 00
à la salle des fêtes - Estouches

ORDRE DU JOUR

Finances :

1. Décision modificative n°3 Budget Commune
2. Autorisation donnée à M. le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - budget ville
3. Autorisation donnée à M. le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - budget commerce
4. Autorisation donnée au Maire de contracter les crédits bancaires nécessaires à la bonne réalisation des opérations dans les bâtiments communaux et à la préservation de la trésorerie de la commune

Ressources Humaines :

5. Mise en place du régime indemnitaire pour la filière Police municipale
6. Adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CIG Grande Couronne
7. Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet pour avancement de grade
8. Création de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour avancement de grade

Affaires générales :

9. Adhésion au groupement de commandes proposé par le SMOYS pour l'achat d'énergie (Gaz et Electricité) et des services associés
10. Désignation des représentants de la commune du Mérévillois au SMOYS
11. Prise d'acte de la résiliation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réhabilitation de l'hôtel de ville signée avec la SPL des territoires de l'Essonne
12. Adhésion au groupement de commandes du CIG Grande Couronne pour les assurances Cyber-Risques pour la période 2026-2029
13. Renouvellement de la convention Intercommunale d'Attribution du logement social pour la période 2025-2030 de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

Urbanisme :

14. Autorisation donnée au Maire pour la cession des parcelles cadastrées D 36 et D 39 au Conseil Départemental de l'Essonne
15. Approbation du Périmètre Délimité A (PDA)
16. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
17. Mise en place du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Questions diverses

Le Mérévillois, le 12 Décembre 2024

Le Maire
Guy DESMURS

